

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

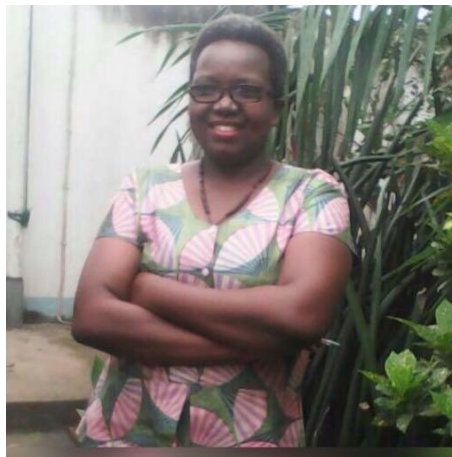
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 85 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 13 au 19 novembre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 19 novembre 2017, au moins 464 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES</i>	4
<i>I.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE OU AUTRES ENDROITS</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS, DES AGENTS DU SNR, DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS</i>	7
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE</i>	8
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	9
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI: *Cour Pénale Internationale*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

OIDEB : *Observatoire Ineza des Droits de l'Enfant au Burundi*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

OPJ : *Officier de la Police Judiciaire*

PJ : *Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées dont 4 cadavres, 2 portées disparues, 18 torturées, 8 arrêtées arbitrairement et 5 victimes des VBG.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'est diligentée, ce qui est très inquiétant.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers ainsi que des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, de disparition, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Des actes d'intimidation lors de la journée du combattant où les hauts responsables du pays étaient présents ont été relevés dans ce bulletin.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du Gouvernement du Burundi pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES

Deux personnes tuées en commune Bugenyuzi, province Karusi

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 8 novembre 2017, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, un homme du nom de Buhungu de la composante sociale Twa a mis le feu sur sa propre maison quand sa femme était allée chercher du bois de chauffage. Ses deux enfants âgés de 4 ans et de 2 ans qui étaient à l'intérieur sont morts brûlés puisque leur père est resté près de la porte tenant une machette, a refusé aux voisins d'intervenir pour sauver ces enfants. Un des voisins a voulu entrer par force pour les sauver et a dû lutter avec cet homme qui l'a jeté dans le feu avant qu'il puisse entrer. Le voisin, grièvement blessé a

été emmené à l'hôpital de Bugenyuzi et Buhungu a enfin été arrêté par la police puis incarcéré au cachot du commissariat provincial de la police à Karusi.

1.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE OU AUTRES ENDROITS

Un corps sans vie retrouvé en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date 13 Novembre 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé près de la rivière Kirasa, zone Migera commune Kabezi, province Bujumbura rural. Le motif de ce meurtre n'est pas connu. Des sources sur place disent que la victime aurait été étranglée.

Un cadavre retrouvé en commune et province Cankuzo

Dans l'après- midi du 13 novembre 2017, un corps sans vie de Cyrille Banyakiki¹ a été retrouvé sur la colline Kavumu, zone Minyare, commune et province Cankuzo. Selon l'administrateur de la commune, Innocent Nyandwi, Cyrille Banyakiki avait disparu depuis le 4 octobre 2017 et les mobiles de ce meurtre n'étaient pas encore connus. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré le 14 novembre 2017, sur la colline Kavumu où résidait la victime.

Un cadavre retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 14 novembre 2017, un corps sans vie d'un veilleur prénommé Buringo, de la composante sociale Twa a été retrouvé dans une maison en chantier, dans le quartier Rwasazi au chef-lieu de la province Muramvya. Selon des sources administratives, les circonstances de cette mort ne sont pas encore connues. Il a été conduit à la morgue de Muramvya par les agents de la Croix Rouge.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga

En date du 13 novembre 2017, un cadavre d'une femme non identifiée a été retrouvé sur la colline Kizi, commune Gasorwe, province Muyinga. La femme, âgée d'au moins 60 ans, est morte étranglée. Selon des sources sur place, cette femme était accusée d'être une sorcière. Une personne de sa famille a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

1.2. DES PERSONNES PORTEES DISPARUES

Deux personnes portées disparues en commune et province Rumonge

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 12 Novembre 2017, Hassan Uwezo et Dupfiki, tous pêcheurs, originaires de la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, ont disparu dans les eaux du lac

¹ Cyrille Banyakiki avait été porté disparu en date du 4 octobre 2017

Tanganyika au niveau de la localité de Kagongo, zone Kizuka, commune et province Rumonge. Selon leur collègue, ils auraient été kidnappés puis tués par leurs collègues congolais dans la nuit du 12 novembre 2017.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS, DES AGENTS DU SNR, DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE

Une personne torturée Nyabikere, province Karusi

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 6 novembre 2017, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karusi, la prénommée Léocadie a été tabassée par un policier de la garde de l'administrateur communal, Léonidas Nakumuryango, sous l'ordre de ce dernier. Selon des sources sur place, elle était accusée d'avoir injurié cette autorité.

Une personne torturée en commune Makebuko, province Gitega

En date du 9 novembre 2017, Françoise Kwizera, gérante de la Poste Makebuko a été convoquée au bureau provincial du SNR au quartier Musinzira, commune et province Gitega et a été tabassée par deux agents du SNR en poste à Gitega dont Onésime. Elle a été convoquée pour donner des informations au sujet du vol d'une somme de dix millions de Fbu, opéré à la poste car les voleurs n'ont pas été identifiés. Elle a dit à ses tortionnaires qu'elle savait où se trouvait cet argent, juste pour sauver sa vie. Elle a été relâchée le même jour dans un état critique, son corps couvert de blessures, par le Commissaire provincial de la police.

Douze personnes torturées en commune et province Muyinga

En date du 13 novembre 2017, au moins 12 personnes ont été tabassées par des Imbonerakure de la zone Cumba, commune et province Muyinga, pour n'avoir pas participé dans la marche manifestation contre la décision de la CPI sur l'ouverture des enquêtes au Burundi. Selon des sources sur place, l'ordre a été donné par le chef de zone Cumba, Shabani Nimubona en même temps chef des Imbonerakure de cette zone, de traquer tous ceux qui n'ont pas participé dans cette manifestation et de les punir. La population de cette zone ne sait pas à quel Saint se vouer surtout que si vous y participez, alors que vous n'êtes pas du parti CNDD-FDD, on vous accuse d'espion.

Une personne torturée en commune et province Rumonge

En date du 15 novembre 2017, un policier du nom de Havyarimana de l'antenne Gatwe, zone Kizuka, commune et province Rumonge, a torturé Cyprien Nkenguburundi de cette colline. Ce policier l'a battu pendant la nuit et a eu la vie sauve après avoir appelé au secours des voisins. La victime est pour le moment hospitalisée au CDS Kizuka. Sa famille demande que justice soit rendue car ce policier est toujours libre. Ce dernier a

battu Cyprien Nkenguburundi parce qu'il avait conseillé de ne pas rançonner des gens qui fabriquent du charbon sur cette colline.

Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza

En date du 18 novembre 2017, sur la colline Gipfuvya, commune Rango, province Kayanza, Adolphe Bikorimana a été tabassé par des Imbonerakure dont Diomède Ngeze et un autre surnommé Gitari. Il a été accusé d'avoir dit que la journée dédiée au combattant est une façon de donner du pouvoir aux Imbonerakure. Il est actuellement à la maison dans un état critique.

Une personne torturée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 14 novembre 2017, sur la colline Mirombero, commune Murwi, province Cibitoke, Miburo, de la composante sociale Twa, âgé de 20 ans, cultivateur, a été tabassé par un jeune Imbonerakure connu sous le sobriquet de Kiduda. Selon nos sources, Miburo a été accusé d'avoir traité de criminels des jeunes Imbonerakure.

Une personne torturée en commune et province Kirundo

En date du 13 novembre 2017, un motard chargé de la documentation aussi Imbonerakure du nom de Nowa de la colline Gikuyo, commune et province Kirundo, a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure du quartier Bushaza, au centre urbain de la province Kirundo conduit par le chef de quartier nommé Nkurunziza. Selon des sources sur place, Nowa a été accusé d'avoir facilité un enseignant du nom de Claude Bigirimana à échapper d'une embuscade qu'ils lui avaient tendu. Nowa a porté plainte chez l'OPJ ainsi qu'au procureur mais sa plainte a été rejetée.

1.4.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karusi

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 30 octobre 2017, vers 3 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, un présumé Juvénal alias Gunungu, ex-FAB à la retraite, a été arrêté et conduit au cachot de la police à Buhiga par le chef de colline Buhiga, André Mbonihankuye et la police a exécuté sa détention. Selon des sources sur place, Juvénal était parti dans sa province natale de Bururi et il y a passé plus d'une année. L'administration locale l'accuse d'avoir fui le pays vers le Rwanda et de détenir des armes illégalement.

Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karusi

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 5 novembre 2017, sur la colline Butamenwa, zone Rugwiza, commune

Nyabikere, vers 19 heures au cabaret un prénommé Blaise, membre du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté et emprisonné par des policiers quand il discutait au cabaret avec le chef de colline qui l'a immédiatement accusé de critiquer le parti au pouvoir.

Deux personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 17 novembre 2017, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural, deux jeunes gens Didier Ndayizeye et Ndhokubwayo ont été arrêtés par la police en complicité avec le responsable du parti CNDD-FDD en commune Mukike du nom de Yamuremye résidant sur cette même colline. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de ne pas participer à la fête des combattants. Ils ont été détenus au poste de police de la zone Bikanka.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 17 novembre 2017, sur la 13^{ème} transversale, de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Roger Ntahongendera a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité dont Jean de Dieu, chef de colline, Darius Ntamavukiro, chef du parti CNDD-FDD sur cette colline et Samson Nguvu. Il a été accusé de passer tout près de l'endroit où ces Imbonerakure se rassemblaient pour faire une réunion. Il a été conduit au cachot de poste de police de la zone Maramvya.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

En date du 16 novembre 2017, Édouard Ndizeye, ancien officier de l'état civil, a été arrêté par l'administrateur de la commune Makamba, Japhet Ntungwanayo. Selon des sources sur place, il est accusé de rester dans la maison appartenant à la commune alors qu'un procès est déjà au TGI Makamba opposant la commune et ce dernier. Il a été libéré le même jour vers 19 heures.

En date du 17 novembre 2017, vers 5 heures, le même administrateur accompagné de 7 jeunes Imbonerakure se sont introduits dans la maison et ont chambardé tous les biens avant de les jeter dehors ainsi que les membres de la famille. Plusieurs objets ont été abîmés par ces Imbonerakure assistés par la police.

Une personne arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 18 novembre 2017, une prénommée Patricie, originaire de la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, a été arrêtée et détenue au cachot du poste de Gatwe par le chef de zone Bigina, Paul Rwajekera. Elle a été accusée de polyandrie.

Une personne arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 12 novembre 2017, un certain Mahwera de la zone Gatwe, commune Kayogoro, province Makamba, a été arrêté par les chefs à la base et puis conduit au cachot de cette commune. Mahwera a été accusé d'avoir dit que la composante sociale Hutu n'est pas solidaire et que son père a massacré des gens dans la crise de 1996.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Mishiha, province Cankuzo

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 9 novembre 2017, vers 21 heures, sur la colline Mugera, commune Mishiha, province Cankuzo, D.N, âgée de 22 ans, a été violée par Innocent Manirambona, conseiller technique chargé des questions administratives et sociales de l'administrateur communal de Mishiha. Selon des sources sur place, cette fille a été conduite au CDS Gishungo.

Une personne violée en commune Bugenyuzi, province Karusi

En date du 16 novembre 2017, vers 14 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karusi, A.N, âgée de 8 ans, écolière à l'ECOFO Kiranda, a été violée par Félix Rivuzimana, âgé de 17 ans de la composante sociale Twa. La fille a été conduite au CDS Buhiga. L'auteur a accepté le crime et a été conduit au cachot de la commune Bugenyuzi.

Deux personnes violées en commune et province Rumonge

En date du 14 novembre 2017, deux jeunes filles, âgées 15 ans et 16 ans, ont été violées par deux jeunes motards habitant au quartier Gihanya du centre urbain de Rumonge. Ils les ont amenés chez eux la nuit en date du 14 novembre 2017 et les ont forcés à coucher avec eux durant toute la nuit. En date du 15 novembre 2017, la police est parvenue à mettre la main sur un des deux présumés auteurs de ce viol et l'autre a pris fuite. Selon une source proche de l'ONG de défense des droits des enfants OIDEB antenne de Rumonge, ces deux jeunes filles apparaissent traumatisées. D'autres motards seraient allés aux alentours de la police de Rumonge pour tenter de les contraindre à retirer la plainte. La même source affirme que ces jeunes filles ont été transférées à Bujumbura dans une autre organisation de lutte contre les violences faites aux femmes pour y être assistées et bénéficier des soins adéquats. L'antenne de l'OIDEB qui assurait un accompagnement juridique regrette que le phénomène de viols contre les jeunes filles mineures soit très fréquent dans la ville de Rumonge et ses environs.

Une personne violée en commune Nyabikere, province Karusi

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 4 novembre 2017, vers 19 heures, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karusi, un prénommé Prosper a violé une femme prénommée S. Elle a été conduite au CDS Nyabikere pour les soins d'urgence mais le lendemain, son mari l'a refoulée et elle est retournée chez ses parents. Prosper a pris le large.

III. AUTRES FAITS RAPPORTES

Des Imbonerakure chargés de mener des enquêtes en province Bururi

En date du 13 novembre 2017, Antoine Ngoyi, OPJ œuvrant à Bururi a exigé un prénommé Léonidas, commerçant du chef-lieu de la commune Bururi de donner une somme de 20 000 fbu chacun aux Imbonerakure Régis et Diomède pour mener des enquêtes à sa place pour rechercher des personnes qui ont volé chez Léonidas en date du 4 novembre 2017. Selon des sources sur place, la marchandise volée avait une valeur de 4 000 000 fbu.

Contributions forcées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 novembre 2017 indique qu'en date du 10 novembre 2017, au lycée technique de Nyanza-Lac, le directeur du lycée a sorti une note stipulant que tous les élèves doivent participer à la contribution pour les élections présidentielles de 2020 en mettant de l'argent sur les comptes ouverts dans toutes les institutions bancaires. Le ministère avait proposé pourtant que les établissements scolaires soient des milieux apolitiques.

Des personnes tabassées en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 18 novembre 2017, au chef-lieu de la province Cibitoke, des Imbonerakure conduit par le chef de zone Cibitoke du prénommé Tony en même temps chef des Imbonerakure de la commune Rugombo battaient des femmes marchandes des fruits en les mobilisant à participer à la fête du combattant.

Des tracts retrouvés en commune et province Rumonge

Des tracts ont été retrouvés dans la localité de Karonda en zone de Kigwena, commune et province Rumonge en date du 14 novembre 2017. Ces tracts appelaient la population de cette localité à tuer 7 présumés empoisonneurs qui seraient responsables de la mort d'une dizaine de personnes ces deux derniers mois.

Des entraînements paramilitaires en commune et province Makamba

En date du 18 novembre 2017, les cérémonies de la journée du combattant du parti CNDD-FDD en commune et province Makamba ont été débutées par des entraînements paramilitaires des jeunes Imbonerakure. Des slogans hostiles au Rwanda et aux opposants ont été entonnés : "*Multiplions des bataillons, Kagame est enragé, nous allons lui sauter dessus. Les opposants, nous leur donnerons des sanctions qui leur conviennent!*".

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des assassinats, des enlèvements, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du CNDD-FDD sont signalés.

Le phénomène de cadavres est également signalé dans ce bulletin.

Des actes d'intimidation organisés par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en complicité avec les administratifs constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des jeunes de la ligue Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De coopérer pleinement avec la CPI en vue de punir les responsables des crimes commis au Burundi.